



Municipalité de Saint-Boniface

Baisse des limites de vitesse dans les rues résidentielles

La municipalité de Saint-Boniface est un milieu de vie dynamique qui attire de nombreuses jeunes familles. Le Conseil Municipal est très sensible à la sécurité et à la qualité de vie des citoyens de tous les âges.

Nous recevons régulièrement des demandes de la part de citoyens pour réduire les limites de vitesse dans les rues des différents quartiers.

Dans la grande majorité des rues, les limites de vitesse sont actuellement de 50km/h. Plusieurs aimeraient réduire la vitesse à 30 km/h afin d'augmenter le sentiment de sécurité et la qualité de vie des résidents. Le Conseil Municipal est en faveur d'une réduction de la limite de vitesse, mais est conscient que sa mise en place efficace passe avant tout par la sensibilisation.

Voici donc l'approche que nous allons adopter afin de répondre aux demandes des citoyens des différents quartiers de la municipalité.

Nous recommandons aux citoyens intéressés par la réduction de la limite de vitesse dans leur rue ou quartier de se rassembler et de circuler dans leur voisinage immédiat afin d'amasser des signatures des résidents souhaitant une réduction de la limite de vitesse. Par la suite, nous invitons les citoyens à venir déposer la demande et les signatures à l'assemblée publique du Conseil. Nous analyserons rapidement la demande et agirons selon la volonté des résidents.

Vous trouverez sur notre site Web un document officiel de la municipalité que vous pourrez imprimer et utiliser afin de circuler dans votre voisinage. Des formulaires sont également disponibles à la municipalité.

Concernant l'installation de dos d'âne, nous allons tenter quelques expériences au cours de l'été 2018 afin de valider l'efficacité et la convivialité de cette mesure.

Le Conseil municipal